



## **Critères d'évaluation du prix « Zéro phyto 100 % bio ! »**

Les communes souhaitant participer au prix « Zéro phyto 100 % bio ! » seront évaluées à travers le questionnaire en ligne abordant les cinq grands thèmes suivants : l'utilisation des pesticides, l'eau, l'exposition aux pesticides, l'alimentation et l'agriculture.

Seuls les questionnaires remplis intégralement entraîneront un examen de la part du jury.

Les principaux critères positifs de notation sont les suivants :

- Engagement dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides
- Utilisation de méthodes et outils alternatifs
- Formation des agents communaux sur les méthodes alternatives
- Mise en œuvre de mesures de lutte contre les pollutions de l'eau d'origine agricole
- Mise en place d'actions de lutte contre l'exposition aux pesticides
- Cahier des charges du service de restauration collective en faveur des produits biologiques
- Introduction de gammes de produits 100% biologiques
- Mise en place de surface agricole utile en agriculture biologique
- Soutien à la conversion en agriculture biologique
- Mise en place de dispositifs pour développer l'agriculture biologique
- Sensibilisation et information du citoyen